

# ASSEMBLÉE NATIONALE

23 janvier 2025

---

PLFSS POUR 2025 - (N° 622)

Non soutenu

## AMENDEMENT

N ° AS290

présenté par

Mme Lebon, M. Monnet et les membres du groupe Gauche Démocrate et Républicaine

-----

### ARTICLE 15 QUINQUIES

Compléter cet article par la phrase suivante :

« Dans cette perspective, ce rapport étudie notamment l'opportunité d'un mécanisme d'indexation automatique du tarif des actes infirmiers sur l'inflation ainsi que des pistes de financement de cette mesure. »

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Les auteurs de cet amendement souhaitent compléter la demande de rapport formulée à l'article 15 *quinquies* sur la base de l'amendement proposé par les députés du groupe Ecos et adopté en première lecture. En effet, ce dernier offrait une piste intéressante de revalorisation du métier d'infirmiers en précisant que le rapport devrait notamment évaluer l'opportunité d'un mécanisme d'indexation automatique du tarif des actes infirmiers sur l'inflation ainsi que des pistes de financement de cette mesure. Tel est le sens de cet amendement.